



## SOMMAIRE

<b>FICHE INFORMATIVE DE SYNTHESE.....</b>	<b>3</b>
ASFO ADOUR MONT DE MARSAN.....	3
ASFO ADOUR SAINT PAUL LES DAX.....	4
ASFO ADOUR USTARITZ.....	5
<b>ANNEXES.....</b>	<b>6</b>
PLAQUETTE GOUVERNEMENTALE D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES .....	6
ARRETE PREFECTORAL AD'AP.....	7
VALIDATION DE L'ENGAGEMENT DE L'ASFO ADOUR DANS UNE DEMARCHE DE PROGRES POUR L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS (REGION NOUVELLE AQUITAINE – AGEFIPH) .....	8

ASFO Adour Mont de Marsan

**Présentation de l'établissement**

Type de l'établissement : Centre de formation professionnelle

Catégorie de l'établissement : 5<sup>ème</sup> catégorie

Adresse : Espace Entreprise 1052 Rue de la Ferme de Carboué 40 000 MONT DE MARSAN

☎ : 05 58 75 72 80

@ : asfo.mdm@asfo-adour.org

**2 - Prestations proposées par l'établissement**

Conseil

Bilan de compétences

Formation professionnelle

**3 - Information sur l'accessibilité des prestations**

Toutes les prestations sont accessibles.

Bâtiment administratif, salles de formation et plateau technique de plain-pied.

Parking : places PMR

Référente Handicap sur site : Nadine TOUYA

**4 – Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité**

Sans objet.

Pour le bâtiment administratif, contact : Bailleur SCI Espace Entreprises

**5 - Formation du personnel**

Sensibilisation de l'ensemble de l'équipe : diffusion de la Plaquette gouvernementale d'aide à l'accueil des personnes handicapées (cf. Annexes).

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant
Octobre/Dec 2020	Accueil du public en situation de handicap	Nadine TOUYA	



### **Présentation de l'établissement**

Type de l'établissement : Centre de formation professionnelle

Catégorie de l'établissement : 5<sup>ème</sup> catégorie

Adresse : 532 Rue Denis Papin Village d'entreprises n° 9 40990 Saint Paul lès Dax

☎ : 05 58 91 19 00

@ : asfo.dax@asfo-adour.org

### **2 - Prestations proposées par l'établissement**

Conseil

Bilan de compétences

Formation professionnelle

### **3 - Information sur l'accessibilité des prestations**

Toutes les prestations sont accessibles.

Bâtiment administratif, salles de formation et plateau technique de plain-pied.

Parking : places PMR

Référente Handicap sur site : Valérie LARRIEU

### **4 – Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité**

Sans objet.

Dérogação préfectorale pour la rampe d'accès aux salles de formation 1, 2 et 3

### **5 - Formation du personnel**

Sensibilisation de l'ensemble de l'équipe : diffusion de la Plaquette gouvernementale d'aide à l'accueil des personnes handicapées (cf. Annexes).

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité exploitant
Octobre/Dec 2020	Accueil du public en situation de handicap	Valérie LARRIEU	
2010	Référente Handicap Région Nouvelle Aquitaine	Valérie LARRIEU	

### Présentation de l'établissement

Type de l'établissement : Centre de formation professionnelle

Catégorie de l'établissement : 5<sup>ème</sup> catégorie

Adresse : 116 Impasse de Guadelupéa 64480 Ustaritz

☎ : 05 59 46 14 00

@ : asfo.bayonne@asfo-adour.org

### 2 - Prestations proposées par l'établissement

Conseil

Bilan de compétences

Formation professionnelle

### 3 - Information sur l'accessibilité des prestations

Toutes les prestations sont accessibles.

Bâtiment administratif de plain-pied ; ascenseur pour l'accès aux salles de formation et plateau technique.

Parking : places PMR


Référente Handicap sur site : Annelise BROCA

### 4 – Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Equipement	Maintenance	Information du personnel	Signature de l'autorité/exploitant
Porte automatique	Société LABADENS	Mémo pratique ASFO Adour	
Ascenseur	Société ASCER	Mémo pratique ASFO Adour	

### 5 - Formation du personnel

Sensibilisation de l'ensemble de l'équipe : diffusion de la Plaquette gouvernementale d'aide à l'accueil des personnes handicapées (cf. Annexes).

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant
Mars 2021	Accueil du public en situation de handicap	Annelise BROCA	

## Plaquette gouvernementale d'aide à l'accueil des personnes handicapées

### À destination du personnel en contact avec le public

## Bien accueillir les personnes handicapées

### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

### IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

### III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCF, CFPsAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MTE5-MC1/S6/FP55/AT12/Benoît Tu delou

## Arrêté préfectoral AD'AP



PREFET DES LANDES

Ad'ap N° AA 040 192 16 A 0002

**Demandeur :** ASFO ADOUR représenté(e) par Mme BAZERQUE Cécile  
Adresse du demandeur : Espaces Entreprises -1052 rue de la Ferme du Carboué -40000 MONT DE MARSAN

**Description de l'Agenda d'accessibilité programmée :**  
périmètre : **sur plusieurs départements**  
nombre d'années demandées : 3  
coût global (euros) : **7600**  
nombre de bâtiments : 3 ERP, 0 IOP

\*\*\*\*\*

Le Préfet,

VU la demande d'Agenda d'accessibilité programmée référencée ci-dessus,  
VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;  
VU l'arrêté du 8 décembre 2014 ;  
VU l'arrêté du 15 décembre 2014 ;  
VU l'arrêté du 27 avril 2015 ;  
VU l'avis formulé le mardi 14 février 2017 par la sous commission départementale d'accessibilité

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

L'agenda d'accessibilité programmée demandé par ASFO ADOUR représenté(e) par Mme BAZERQUE Cécile est **accordé**.

#### Article 2

le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'application du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **22 FEV. 2017**  
Pour le Préfet et par délégation  
P/le directeur départemental  
le chef de Service Construction Risques

  
Pierre RAVARD

*Voies de recours : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. Le demandeur pourra également saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux dans le même délai.*

Validation de l'Engagement de l'ASFO Adour dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations (Région Nouvelle Aquitaine – Agefiph)



**Jan. 2025 - Jan. 2027**



**Jan. 2025 - Jan. 2027**



**Jan. 2025 - Jan. 2027**

